

**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE**

18, rue Oscar-Fournier
Price (Québec) G0J 1Z0
Téléphone : 418-775-2144
<https://www.municipaliteprice.com>

LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-397 DÉCRÉTANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

- ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Price désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;
- ATTENDU QUE la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 441 300 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;
- ATTENDU QUE la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 150 000 \$;
- ATTENDU QUE la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 150 000 \$;
- ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE :

2022-06-125 Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte ce règlement qui se lit comme suit :

- ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 150 000 \$.
- ARTICLE 3. À cette fin, le conseil est autorisé à affecter une somme de 150 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non-affecté à l'augmentation de son fonds de roulement.
- ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DocuSigned by:

A3533CFE363247B...

Bruno Paradis, Maire

DocuSigned by:

56744C28B37E435...

Alain Thibault, Directeur général &
Greffier-trésorier